

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

AMENDEMENT

N ° AS583

présenté par

Mme Corneloup, M. Gosselin, Mme Sylvie Bonnet, M. Brigand, Mme Petex,
Mme Frédérique Meunier, M. Dive et M. Bony

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 18, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.